

Rapport et débat d'orientations budgétaires 2026

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
13 février 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absent ayant donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune, et de débattre des perspectives d'évolution du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires s'articule autour de six grands thèmes :

- Les perspectives économiques nationales et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités
- Les orientations budgétaires de la coopération intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
- La situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire
- Les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle
- L'évolution de la dette
- Et la situation et les perspectives des budgets annexes

La préparation de ce rapport a fait l'objet de cinq réunions de la Commission municipale des Finances depuis le début de l'année.

A l'issue de la présentation du rapport, l'assemblée sera invitée à débattre des orientations budgétaires 2026.

A l'issue du débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2313-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Vu les travaux de la commission des finances,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE

1. La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la gestion de la dette pour l'exercice 2026
2. La tenue du débat afférent.

Le Secrétaire de séance
Sébastien ANDEVERT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

